Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 064-216401810-20261013-2026_65-AI

COMMUNE DE CASTILLON D'ARTHEZ

REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 01/09/2026	
Par :	Labrousse Quentin Hullot Chériline
Demeurant à :	13 Rue Bellevue 64300 Orthez
Sur un terrain sis à :	284 Route de Doazon
Cadastré :	B 530
Nature des Travaux :	Extension, modification de la charpente, création d'ouvertures et remplacement de menuiseries

N° PC 064 181 26 10004

Le Maire de CASTILLON D'ARTHEZ,

VU la demande de permis de construire présentée le 01/09/2026 par Labrousse Quentin Hullot, Chériline, pour l'extension, la modification de charpente, la création d'ouvertures et le remplacement de menuiseries,

VU l'objet de la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2025,
Et notamment le règlement des zones Uc et N,

VU la consultation du service Syndicat Eau et Assainissement des 3 Cantons en date du 25/09/2026,

VU l'article R 111-2 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'article R 111-2 du code de l'urbanisme dispose que le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations,

Considérant que le projet porte sur l'extension, la modification de charpente, la création d'ouvertures et le remplacement de menuiseries,

Considérant que le terrain est situé dans la zone d'assainissement non collectif de la commune,

Considérant que le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons, a été consulté le 25/09/2026 et a sollicité, par courriel du 01/10/2026 adressé au pétitionnaire, des informations complémentaires relatives notamment à la configuration du projet, à l'aménagement intérieur de la construction et aux modalités d'assainissement envisagées,

Considérant que la notice descriptive du projet ne précise pas les modalités de gestion des eaux usées après réalisation de l'extension et ne permet pas de déterminer si l'installation existante est maintenue ou si une adaptation du dispositif d'assainissement est nécessaire,

Considérant qu'en l'absence d'éléments permettant de caractériser le dispositif d'assainissement destiné à desservir la construction après travaux, sa capacité à assurer le traitement des eaux usées dans des conditions satisfaisantes au regard des exigences de salubrité publique ne peut être appréciée,

En conséquence,

Mise en ligne le : 16/10/2026 10:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/82954

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 064-216401810-20261013-2026_65-AI

A R R E T E

Article unique :

Le présent Permis de Construire est REFUSE pour les motifs précités.

Fait à CASTILLON D'ARTHEZ,
Le 13 octobre 2026

Le Maire
Gilles MARDELLE

- *Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie :* 01/09/2026
- ~~*Date de transmission à la Préfecture du dossier déposé en mairie*~~ *:*
- *Date de transmission de la décision en Préfecture :* 16/10/2026
- *Date d'affichage de la décision en mairie :* 16/10/2026

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Mise en ligne le : 16/10/2026 10:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/82954